

importante au droit international humanitaire. Il est réjouissant de constater (bien que cela n'aille pas de soi) que l'auteur établit les corrélations qui s'imposent. C'est ainsi que, dans la discussion sur la notion de guerre, il s'attache avec raison à démontrer que les règles du droit international humanitaire sont toujours applicables lorsqu'il y a emploi de la force entre Etats. Toutefois, Dinstein démontre surtout, avec toute la netteté souhaitée, que le droit humanitaire doit être respecté dans tous les cas, quel que soit le motif (politique) de la guerre. Le *ius in bello* doit toujours être respecté, par tous les belligérants, de la même manière et sans aucune restriction.

Ce dernier ouvrage de Dinstein fournit une description complète du droit de la guerre et de ses limitations. Il est écrit avec la conviction que le droit international peut apporter une contribution aux relations pacifiques entre les Etats. A cet égard, ce livre représente une introduction fort utile à ce sujet.

Hans-Peter Gasser

DE L'UTOPIE À LA RÉALITÉ

Actes du Colloque Henry Dunant

Pourquoi organiser un colloque sur Henry Dunant, soixante-quinze ans après le décès du grand philanthrope genevois, fondateur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge? Par intérêt académique, certes, pour faire le point sur l'état des recherches historiques relatives à Henry Dunant, mais surtout par conviction que le message qu'il nous laisse est d'une étonnante actualité. En choisissant de marquer son dixième anniversaire par l'organisation d'un tel colloque, tenu à Genève, en mai 1985, la Société Henry Dunant a fait la preuve de son dynamisme — dynamisme que manifestent le nombre des conférenciers (plus d'une vingtaine) et la publication subséquente des *Actes du Colloque**. Grâce à des essais de haut niveau, présentés de façon harmonieuse, cet ouvrage, enrichi d'un index et de belles illustrations, constitue non seulement une lecture d'un grand intérêt, mais un instrument de référence utile.

Tout chercheur s'efforce d'abord de faire l'inventaire des sources dont il dispose. Aussi, les deux premiers essais de ce livre sont-ils consacrés à la présence de Dunant dans les archives du Comité international de la Croix-Rouge, de la Croix-Rouge suisse et de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Les procès-verbaux des réunions du Comité et la volumineuse

* *De l'utopie à la réalité*. Actes du Colloque Henry Dunant (ed. Roger Durand), tenu à Genève au palais de l'Athénée et à la chapelle de l'Oratoire les 3, 4 et 5 mai 1985, Genève, Société Henry Dunant. Collection Henry Dunant N° 3, 1988, 413 pages.

correspondance d'Henry Dunant, notamment avec son ami Rudolf Müller qui fut l'artisan de sa réhabilitation, recèlent des informations précieuses et inédites sur sa vie et ses pensées.

Au fil des essais, et sur la base de la documentation d'époque, sont évoquées diverses facettes de la personnalité d'Henry Dunant: l'homme, le chrétien, le fondateur de la Croix-Rouge et l'apôtre de l'universel.

L'homme nous apparaît dans sa grandeur et ses faiblesses. Son enfance, que dévoilent les archives de la famille Colladon, fut marquée par d'inoubliables séjours à la campagne, dans la propriété de son grand-père à Avully. Ce domaine plein de charme, la personnalité accueillante du grand-père d'Henry Dunant, patriarche de la famille, l'attachement de la mère d'Henry Dunant à Avully où cette femme fragile, solitaire, souvent malade, retrouvait la paix de l'esprit, tout concourait à faire de ces séjours de véritables enchantements, dont Henry Dunant garde un souvenir ému.

Devenu homme d'affaires et colon en Algérie, Dunant connut des revers qui lui valurent quarante années d'exil et de solitude. «M. Dunant ne me paraît pas avoir apporté des projets nets et précis. Il ne suffit pas de faire des châteaux en Espagne et de montrer les améliorations possibles, il faut faire voir les moyens pratiques pour une société de prospérer et de réussir». Ce jugement de Napoléon III sur Henry Dunant, qui date de 1865, résume l'une des principales faiblesses du philanthrope. Doté d'un goût prononcé du risque, Henry Dunant se lança dans des entreprises hasardeuses en Algérie, qui se soldèrent par sa ruine.

Et pourtant... si Henry Dunant n'avait pas eu une imagination exacerbée et la faculté de s'enthousiasmer pour une cause, aurait-il eu l'audace de se lancer dans la grande aventure de la Croix-Rouge? Ce qui fut l'une des causes de sa chute dans le monde des affaires était un trait de génie lorsque Dunant s'engagea dans la défense des blessés et malades sur le champ de bataille.

D'autres défaillances d'Henry Dunant apparaissent au fil des pages. Ainsi, aux yeux du psychiatre, Henry Dunant était victime de phases dépressives et maniaques nettes. Dès l'âge de quarante-cinq ans, il vivait en plein délire de persécution. Il ne se serait jamais remis des horreurs dont il fut le témoin à Solférino. La souffrance qui fut la sienne et dont il ne réussit pas à se distancer aurait perturbé son psychisme. De cette sensibilité, cause de tant de douleurs, devait naître le projet de la Croix-Rouge. Si le lecteur est frappé par la tragédie de l'homme, qui allait jusqu'à vivre dans l'angoisse d'être empoisonné, il ne peut manquer aussi d'être impressionné par la force avec laquelle Henry Dunant sut mener à bien le projet engendré dans tant de tourments.

Après avoir présenté l'homme, les *Actes du Colloque* sur Henry Dunant s'interrogent sur le *chrétien*, le protestant qu'il était. Dès son jeune âge, il fut engagé dans la vie religieuse. C'est ainsi qu'il consacra beaucoup de temps à l'Union chrétienne de Genève dont il était l'un des fondateurs. Pour elle, il recruta des membres, collecta des fonds et établit des contacts internationaux. Il fut aussi l'un des principaux artisans de la première Conférence mondiale à Paris, en 1855, des Unions chrétiennes de jeunes gens. Il semble que la foi de sa jeunesse perdura, même s'il prit par la suite ses distances par rapport à

l'institution ecclésiastique et s'il critiqua assez durement les calvinistes, de même, d'ailleurs, que les jésuites sur lesquels il écrivit un pamphlet. Croyant, Henry Dunant développa une conception prophétique et tragique de l'histoire, mettant l'accent sur l'imminence de la catastrophe finale. Les quatre tableaux qu'il réalisa entre 1880 et 1890 expriment symboliquement cette perception de l'histoire de l'humanité.

Comment ne pas être frappé et admiratif que ce même homme pénétré d'une vision religieuse du monde ait pu concevoir la Croix-Rouge comme une œuvre parfaitement neutre sur le plan confessionnel, afin qu'elle puisse inspirer confiance et étendre ses bienfaits aux hommes et aux femmes de tous pays et de toutes convictions!

Le troisième aspect de la personnalité d'Henry Dunant abordé par le colloque porte sur la relation ambiguë d'Henry Dunant avec la *Croix-Rouge*. Principal fondateur de la Croix-Rouge, Dunant fut contraint, en 1867, de présenter sa démission au Comité international dont il était le secrétaire, en raison de ses spéculations hasardeuses en Algérie. Les rapports qu'il entretenait avec le Comité par la suite furent conflictuels, Gustave Moynier, son Président, de 1864 à 1910, contestant que la paternité de l'œuvre pût être attribuée à Henry Dunant.

Dans les *Actes du Colloque*, trois conférences jettent un éclairage nouveau sur le rôle de Dunant dans la fondation de la Croix-Rouge et l'établissement de la première Convention de Genève de 1864, sur son engagement en faveur de la protection des prisonniers de guerre et sur son intérêt pour un musée.

Le lecteur est frappé par le caractère visionnaire de Dunant et par sa ténacité. Certes, il avait le soutien de tous les membres du Comité international constitué à Genève pour créer des comités de secours permanents aux militaires blessés et malades, comprenant des infirmiers volontaires qui relèveraient les blessés sans distinction de parti. Toutefois, lorsque Dunant saisit l'occasion du Congrès international de statistique réuni à Berlin en 1863 pour lancer, au nom du Comité de Genève qu'il n'avait pas consulté, l'idée de la neutralisation des services de santé de l'armée, la réaction de Genève fut plus que mitigée. L'idée aurait même été abandonnée par la suite sans la vigilance du Dr Basting, médecin-major des Pays-Bas, lors de la Conférence de Genève de 1863.

De même, Henry Dunant eut très vite la conviction qu'il fallait non seulement se préoccuper du sort des militaires blessés, des sociétés de secours et du personnel sanitaire, mais aussi de celui des prisonniers de guerre valides. Veiller à ce que ces derniers ne souffrent pas dans leur santé de carences en matière de nourriture, d'habillement et de logement, leur permettre de correspondre avec leur famille, d'être rapatriés, le cas échéant, de façon décente, telles sont quelques-unes des préoccupations que Dunant s'efforça, avec opiniâtreté, de faire partager. C'est ainsi qu'il fut nommé Secrétaire international de la Société pour l'amélioration du sort des prisonniers de guerre, qui s'était donné pour but de faire approuver par une Conférence diplomatique des règles relatives aux prisonniers de guerre. La Conférence eut bien lieu, mais, suite à de multiples péripéties, c'est sous le patronage du gouvernement russe qu'elle se déroula. Le projet d'une Déclaration internationale concernant les lois et

coutumes de la guerre, élaboré à Bruxelles, en 1874, par ladite Conférence, n'obtint jamais force de loi, aucun Etat ne l'ayant ratifié. Toutefois, ce document, qui doit beaucoup aux idées de Dunant, ne tomba pas dans l'oubli, puisqu'il servit de base aux travaux de la Conférence de La Haye de 1899. Dunant peut donc être qualifié d'inspirateur des dispositions relatives aux prisonniers de guerre contenues dans la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre de 1899, dispositions qui furent reprises avec quelques modifications, dans la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre adoptée à La Haye en 1907. Cet exemple illustre non seulement le génie visionnaire de Dunant, mais la finesse de son appréciation de ce qui ne manquerait pas, un jour, d'être accepté par la Communauté des Etats.

Enfin le dernier chapitre du livre est consacré à Henry Dunant, *l'apôtre de l'universel*. Quelle que soit la cause qu'il défendait, Dunant en percevait les ramifications internationales. Il était ouvert aux différentes cultures qu'il côtoyait et croyait fermement que la solidarité humaine pouvait résoudre bien des maux. Quelques exemples cités dans les actes du colloque illustrent ce cosmopolitisme de Dunant : précurseur de l'UNESCO, Dunant appelait de ses vœux la publication d'une collection des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, non seulement pour faire connaître la littérature, les arts, la science ou le théâtre de peuples très divers, mais pour créer des liens de sympathie entre eux. Adversaire de l'esclavagisme, il s'efforça, sans succès, de réunir une conférence internationale sur ce thème. Partisan de la paix, il ne se borna pas à tenter d'atténuer les souffrances de la guerre, mais il s'en prit aux causes mêmes des conflits, en proposant la création d'une Haute Cour d'Arbitrage international. Adeptes d'une émancipation progressive de la femme, comme en témoigne sa correspondance avec son amie Bertha von Suttner, qui s'était engagée dans le pacifisme, il suggéra la création d'une Alliance internationale féminine du bien ayant pour but d'améliorer la condition sociale de la femme et de la protéger. Ces quelques exemples témoignent de la largeur de vues de Dunant, à l'époque où, de l'avis même d'un conférencier du colloque, la philanthropie genevoise était en plein essor. Ils illustrent aussi le caractère intemporel et universel de son message.

Que conclure du colloque Henry Dunant ? Il nous laisse l'image d'un homme pétri de rêves de grandeur, croyant sans être clérical, doté d'un pouvoir de persuasion extraordinaire et d'une imagination débridée. Traumatisé par l'expérience de Solférino, profondément blessé par le rejet de la société genevoise dont il fut l'objet à la suite de sa condamnation déshonorante par un tribunal, Dunant apparaît comme un être tourmenté, instable, dépressif, ayant tendance à se disperser, mais choisissant toujours de se dépenser pour de nobles idées.

Peut-être le fait de dresser le bilan de la vie d'Henry Dunant, de se pencher sur sa correspondance, de mettre à jour ses succès et ses erreurs dans un souci d'objectivité réelle, nous dévoile-t-il, parfois sans complaisance, le côté profondément humain et faillible du personnage illustre. Une telle curiosité témoigne cependant aussi de la richesse singulière de sa personnalité et de la modernité de sa réflexion. Henry Dunant a non seulement marqué son époque par son

talent d'écrivain et par son œuvre, mais il a défendu un idéal de respect de la dignité humaine et de solidarité, auquel des hommes et des femmes d'aujourd'hui doivent d'avoir la vie sauve, ou d'échapper à la maladie, à la torture et aux mauvais traitements. A ce titre, Henry Dunant est devenu un citoyen du monde, une personnalité de l'histoire. Souhaitons que la page qu'il a écrite inspire et encourage toutes celles et tous ceux qui, sur les cinq continents, partagent son idéal de progrès et de fraternité.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES

SOURCES

- Micheline Tripet** La présence de Dunant dans les archives de la Croix-Rouge
Philippe M. Monnier Henry Dunant à la Bibliothèque de Genève

L'HOMME

- Jean-Daniel Candaux** La correspondance d'Avully
Jacques Pous L'aventure algérienne
Roger Durand Dunant et Napoléon III: enfin une preuve!
Roland Kuhn Henry Dunant vu par le psychiatre

LE CHRÉTIEN

- Guy Le Comte** Henry Dunant, fondateur de l'Union chrétienne de Genève
Hector Caselli The Objectives of the World Alliance of YMCAs today as compared to those of the founding Members
Eric Monneron Quand Henry Dunant «mangeait» du jésuite
Gabriel Mützenberg Henry Dunant, héritier de Calvin et critique de «calvinistes»
Félix Christ Henry Dunant prophète

LA CROIX-ROUGE

- François Bugnion** La fondation de la Croix-Rouge et la première Convention de Genève
Roger Durand Les prisonniers de guerre aux temps héroïques de la Croix-Rouge
Jean-Pierre Gaume De l'idée d'un musée international de la Croix-Rouge

L'APÔTRE DE L'UNIVERSEL

J.-F. Pitteloud	La belle époque de la philanthropie genevoise
Anouar Louca	Henry Dunant, précurseur de l'UNESCO
Johannes H. Rombach	Henry Dunant and the Anti-Slavery Society
André Durand	L'évolution de l'idée de paix dans la pensée d'Henry Dunant

Marion Harroff-Tavel

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA DIFFUSION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Une image vaut mille mots

Cette publication a été élaborée à l'instigation de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en étroite coopération avec le CICR.*

Des représentants des Sociétés nationales de Belgique, du Danemark, de Grande-Bretagne, du Liban, de Norvège, de Pologne, de Suède, de Suisse et de l'Institut Henry-Dunant ont contribué activement à la réalisation de ce travail.

La diffusion des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit faire partie intégrante du programme de diffusion global de chaque Société nationale; elle doit tout à la fois reposer sur les activités humanitaires d'une Société et en être un élément important.

C'est sur cette base et sur le Commentaire des Principes fondamentaux publié par M. J. S. Pictet en 1979 que cette initiative a été lancée et compte tenu du fait que la Ligue, conformément à ses Statuts, «aide les Sociétés nationales à inculquer à leurs membres les principes et idéaux du Mouvement».

Ce recueil est une compilation de transparents pour le rétroprojecteur et de notes d'accompagnement, et doit être considéré comme un ensemble de «directives» à l'intention des Sociétés nationales, susceptibles d'être adaptées aux besoins de la Société. Il donne une idée de la façon dont on peut diffuser les Principes fondamentaux et peut servir de modèle.

* *Lignes directrices relatives à la diffusion des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* (ed. Yolande Camporini), Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 1988/89, 92 p. et 29 transparents. Voir également *Diffusion*, n° 11, décembre 1988, p. 17.